

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 104

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Assurance maladie)

ARTICLE 31

À la fin de la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« la régissant »,

les mots :

« conclue en application du premier alinéa du présent B ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.